

**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires
en 2005**

26 avril 2004
Français
Original: anglais

Troisième session
New York, 26 avril-7 mai 2004

**Application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires et de l'alinéa c) du paragraphe 4
de la décision de 1995 relative aux principes et objectifs
de la non-prolifération et du désarmement nucléaires**

Rapport présenté par le Japon

Conformément à l'alinéa 12 du paragraphe 15 du chapitre relatif à l'article VI du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, le Gouvernement japonais rend compte des mesures qu'il a prises en vue de l'application de l'article VI du Traité et de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la décision de 1995 relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

1. Contribution au processus d'examen du TNP en 2005

À la première, puis aux deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, le Japon a clairement expliqué, dans son document de travail, sa position sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. En outre, en mars de cette année, il a coparrainé avec l'Indonésie l'atelier sur le TNP intitulé « À l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2005 : défis et perspectives », afin d'offrir la possibilité de diffuser l'information et de promouvoir les échanges informels avant la troisième session du Comité préparatoire, et de contribuer ainsi à la réussite de la Conférence d'examen de 2005.

**2. Action engagée en vue de l'entrée en vigueur rapide du Traité
d'interdiction complète des essais nucléaires**

Le Japon souligne qu'il importe que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui, avec les garanties de l'AIEA, constitue l'un des principaux piliers du régime du TNP, entre en vigueur rapidement. Dans cette perspective, il a pris de nombreuses mesures, parmi lesquelles les suivantes :



- Il a profité de toutes les rencontres de haut niveau pour s'efforcer de convaincre les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, en particulier ceux qui figurent dans la liste de l'annexe II, qu'il importait que le Traité entre en vigueur rapidement.
- Le 3 septembre 2003, à la troisième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Ministre des affaires étrangères, Yoriko Kawaguchi, a lancé un vibrant appel personnel pour que le TICE soit signé et ratifié dès que possible. En outre, auparavant, le Président de la Conférence, M. Tuomioja, Ministre des affaires étrangères de la Finlande, Mme Ferrero-Waldner, Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, et M. Kawaguchi ont écrit ensemble aux 12 pays restants dont la ratification est une condition préalable à l'entrée en vigueur du Traité, pour les exhorter à le ratifier au plus tôt. Par la suite, l'Autriche, la Finlande et le Japon ont entrepris des démarches conjointes dans les capitales de ces 12 pays.
- Dans le cadre de la mise en place du Système de surveillance internationale (SSI), la construction d'installations nationales de surveillance au Japon n'a cessé de progresser sous contrôle du système d'exploitation national du TICE. La station de surveillance des radionucléides, RN 38 Takasaki, a été officiellement certifiée conforme le 6 février 2004 par le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICEN).
- L'Ambassadeur Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon auprès de la Commission préparatoire de l'OTICEN, a été élu Président de la Commission pour 2004 et s'emploie sans relâche à faire en sorte que le Traité entre en vigueur rapidement.
- Le Japon a incité les pays qui n'ont pas encore ratifié le Traité à le faire, par exemple, en fournissant une assistance technique dans le domaine de la surveillance sismologique en vue de la mise en place du Système de surveillance internationale.
- Avec l'Allemagne, le Japon a également pris l'initiative d'organiser en mai 2004, au Centre germano-japonais de Berlin, le Séminaire sur les applications civiles et scientifiques des techniques de vérification visées par le Traité.

3. Activités préalables au démarrage des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles

Le Japon souligne combien il importe d'engager d'urgence des négociations sur le futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Pour y contribuer concrètement, il a présenté à la Conférence du désarmement, le 14 août 2003, un document de travail destiné à approfondir les débats sur les questions de fond posées par le Traité et à augmenter les chances de voir les négociations s'engager rapidement.

Le Japon considère qu'il est primordial de s'entendre sur le programme de travail de la Conférence du désarmement, ce qui serait une façon de parvenir à ce que les négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles s'engagent rapidement. Il a fait tout ce qu'il pouvait pour sortir la Conférence de l'impasse où elle se trouve actuellement, redoublant d'efforts lorsqu'il l'a présidée, du 18 août au 31 décembre 2003. Au cours de cette période,

M. Kawaguchi s'est rendu à la Conférence, le 4 septembre, et a demandé instamment que le débat de fond reprenne rapidement, en insistant sur la nécessité d'engager d'urgence des négociations sur le traité.

4. Présentation des résolutions sur le désarmement nucléaire à l'Assemblée générale des Nations Unies

De 1994 à 1999, le Japon a présenté chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution en faveur du désarmement nucléaire, l'objectif étant, à terme, l'élimination des armes nucléaires. Depuis 2000, le Japon a présenté tous les ans un projet de résolution intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires » reprenant les mesures de désarmement concrètes et pratiques convenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000. Ces textes, dont l'objectif est de parvenir à un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires, ont été adoptés avec l'appui d'une majorité écrasante de la communauté internationale. Il convient de noter qu'en 2003, la résolution a recueilli plus de voix que jamais depuis 10 ans.

5. Coopération en vue de la dénucléarisation de la Russie

En juin 2002, au Sommet de Kananaskis, les dirigeants du G-8 ont annoncé la création du « Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes » visant à régler les questions relatives à la non-prolifération, au désarmement, à la lutte antiterroriste et à la sûreté nucléaire. Dans le cadre de ce partenariat, le Japon s'est engagé à verser une contribution d'un peu plus de 200 millions de dollars des États-Unis, dont 100 millions seront consacrés au programme du G-8 pour l'élimination des surplus de plutonium de qualité militaire de la Russie. Parallèlement, avec son concours, 20 kilogrammes de plutonium de qualité militaire, soit l'équivalent de deux ou trois têtes nucléaires, ont été éliminés à l'aide de techniques modernes mises au point par des chercheurs russes, ce qui constituait une première mondiale. En décembre 2003, le Japon et la Russie ont lancé, dans le cadre du Partenariat, leur premier projet conjoint de démantèlement d'un sous-marin nucléaire de la classe Victor III mis hors service qui devrait s'achever d'ici à l'automne prochain.

6. Action menée pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

En août 2002, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a présenté son rapport au Secrétaire général de l'ONU. La résolution demandant la mise en oeuvre des recommandations figurant dans ce rapport a été adoptée sans être mise aux voix à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Soucieux de donner effet à ces recommandations, le Japon a invité, en novembre 2002 et en janvier 2004, des personnalités du monde de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, qui, pendant leur séjour, ont donné dans des écoles secondaires de Tokyo, d'Hiroshima et de Nagasaki des conférences sur la nécessité du désarmement nucléaire et eu des échanges de vues avec des organisations non gouvernementales locales et des victimes des bombardements atomiques.

Depuis 1982, le Japon a invité plus de 480 boursiers du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement à visiter le pays, notamment

Hiroshima et Nagasaki, pour donner à ces jeunes gens qui seront chargés demain de la diplomatie en matière de désarmement la possibilité de voir par eux-mêmes les conséquences horribles et durables de l'utilisation de bombes atomiques. Le Japon continuera de contribuer à ce programme.

Le Japon estime que la communauté internationale doit être bien informée des effets destructeurs des armes nucléaires. Le peuple japonais souhaitant que ces armes ne soient plus jamais utilisées, son gouvernement a appuyé, en diverses occasions, les administrations locales et les organisations non gouvernementales qui organisaient à l'étranger des expositions sur la bombe atomique; il a notamment contribué à des expositions consacrées aux bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont eu lieu à Atlanta (États-Unis) en septembre 2003 et à Coventry (Royaume-Uni) en octobre 2003.

Le Gouvernement japonais a publié en mars 2004 un ouvrage sur la politique du Japon en matière de désarmement et de non-prolifération, dans lequel il fait le point de la situation en la matière afin de sensibiliser à ces questions et de les faire comprendre plus largement.

7. Attachement aux trois principes de la non-nucléarisation

Le Gouvernement japonais reste fermement attaché aux trois principes de la non-nucléarisation, qui consistent pour le pays à ne pas posséder d'armes nucléaires, à ne pas en fabriquer et à ne pas permettre leur entrée dans le pays. Les gouvernements japonais successifs, dont celui de l'actuel Premier Ministre Koizumi, ont maintes fois déclaré que le Japon resterait fidèle à ces principes.
